

Delphine BATHO, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a signé le 21 décembre 2012 la décision d'attribution du label Grand Site de France à la Pointe du Raz en Cap Sizun.

La Pointe du Raz, territoire du bout du monde – « penn ar bed » en breton – fascine les hommes depuis toujours. On vient y contempler le spectacle grandiose qu'offre la rencontre de la terre et de la mer, au cœur des puissants courants atlantiques qui cernent l'extrême pointe ouest de la Bretagne. On peut y contempler l'écume du raz de Sein, les phares et les rochers, la baie des Trépassés ou les bateaux des pêcheurs de bar de ligne bousculés par les flots.

Mais le territoire concerné par cette seconde période de labellisation « Grand Site de France » est dix fois plus vaste que le site initial, labellisé en 2004. Car il inclut aussi la Pointe du Van et sa chapelle, la côte sud-ouest du Cap Sizun et toute la côte nord.

Ainsi, au delà de la pointe mythique, le visiteur se voit offrir un terrain d'aventures beaucoup plus vaste, avec des paysages de landes sauvages, une faune et une flore d'une grande richesse, des points de vue renouvelés sur la mer, un réseau de sentiers pédestres et de boucles de randonnée cyclable.

La communauté de communes du Cap Sizun porte ce projet qui s'étend sur quatre communes et porte le nouveau nom de « Pointe du Raz en Cap Sizun ». Il s'agira pour la communauté de communes à la fois de protéger et de gérer les espaces naturels et paysagers exceptionnels du site, mais aussi de mettre en valeur le petit patrimoine, l'histoire et les savoir-faire des habitants. L'État sera à ses côtés pour mettre en œuvre ce projet, de même que le Conservatoire du Littoral, le Conseil général du Finistère, le Conseil régional de Bretagne, ainsi que le syndicat mixte de la Pointe du Raz, le pays Ouest Cornouailles et les associations locales. En somme, c'est tout un territoire qui se mobilise autour de ce nouveau projet.

Le label Grand Site de France est inscrit au Code de l'Environnement depuis l'adoption de la loi du 12 juillet 2010. Il reconnaît à la fois la grande valeur patrimoniale du site, la qualité de son entretien et l'intérêt du projet de préservation, de gestion et de mise en valeur proposé pour l'avenir.

Onze autres sites ont reçu le label Grand Site de France depuis 2004 : l'Aven d'Ornagac, la Sainte-Victoire, le Pont du Gard, Bibracte Mont-Beuvray, le Puy de Dôme, le Marais Poitevin, Saint-Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault, les Deux Caps Blanc-Nez Gris-Nez, la Baie de Somme, le Massif du Canigó et le Puy Mary, Volcan du Cantal.

[Télécharger le communiqué de presse \(PDF - 185 Ko\)](#)

La « Pointe du Raz en Cap Sizun Nouveau projet nouveau Grand Site de France

Écrit par merchid.berger@finances.gouv.fr (Merchid BERGER)

Lundi, 24 Décembre 2012 00:00 -

Consultez la source sur Veille info tourisme: [La « Pointe du Raz en Cap Sizun Nouveau projet nouveau Grand Site de France](#)